



Communiqué de presse

Mende, le 29 mars 2016

Le 5 avril 2016, la télévision numérique terrestre (TNT)
 passe en haute définition (HD).

Le passage de la TNT vers la haute définition va permettre :

1. la diffusion des 25 chaînes nationales gratuites de la TNT en HD sur tout le territoire, c'est-à-dire avec une meilleure qualité de son et d'image,
2. de libérer des fréquences pour le déploiement du très haut débit mobile (services 4G, de la téléphonie mobile) dans les territoires.

Cette opération technique se fera en une nuit, du 4 au 5 avril 2016 sur toute la France métropolitaine.

Les téléspectateurs concernés par ce changement sont ceux qui reçoivent la télévision par une antenne râteau (individuelle ou collective). Les personnes recevant la télévision par parabole, qu'elles soient abonnées ou pas au câble ou au satellite peuvent également être concernées avant la fin du mois d'avril et elles doivent contacter leur opérateur.

Tous les foyers doivent donc vérifier que leurs téléviseurs sont compatibles HD.

Comment vérifier si son téléviseur est prêt pour le 5 avril ? (antenne râteau)

Pour profiter de la TNT HD, il faut posséder un équipement compatible HD. Un test simple existe pour s'assurer que votre téléviseur est prêt pour le 5 avril.

	<p>• Vous voyez sur votre équipement le logo « TNT HD » (norme MPEG-4).</p>	<p>ou </p>	<p>• Vous visualisez le logo « Arte HD » à l'écran en vous plaçant soit sur la chaîne 7, soit sur la chaîne 57.</p>
---	---	--	---

Si votre télévision n'est pas compatible, l'achat d'un équipement est à anticiper afin d'éviter toute rupture d'approvisionnement dans les magasins les semaines précédant le 5 avril.

Il n'est toutefois pas nécessaire de changer de téléviseur : l'achat d'un adaptateur compatible TNT HD suffit (à partir de 25 euros dans le commerce pour une antenne râteau et 120 euros pour un adaptateur TNT HD pour la réception par parabole).

Des aides gérées par l'Agence nationale des fréquences (ANFR) sont prévues **pour les téléspectateurs recevant la télévision par une antenne râteau** : 25€ pour l'achat d'un adaptateur sous réserve d'être dégrevé de la contribution à l'audiovisuel public (ex-redevance). Une assistance de proximité est prévue pour la mise en service de l'adaptateur se substituant à l'antenne râteau pour les foyers dont tous les membres sont âgés de plus de 70 ans ou atteints d'un handicap supérieur à 80%.

Retrouvez plus d'informations sur <http://www.recevoirlatnt.fr/> ou en appelant le : **0970 818 818 (prix d'un appel local)**.